

3.40% p.a. Multi Barrier Reverse Convertible sur Richemont, LafargeHolcim, Nestlé, Novartis

Observation Continue de la Barrière pour chacun des Sous-Jacents - Remboursement Anticipé

Date de Constatation Finale 16.10.2023; émis en CHF; coté sur SIX Swiss Exchange AG
ISIN CH0567763591 - Numéro de Valeur 56776359 - Symbole SIX ARJCH

Les investisseurs potentiels doivent lire la section «Risques Significatifs» ci-dessous ainsi que la section «Facteurs de Risques» ("Risk Factors") du Programme relatif à ce produit. Investir dans ce produit peut mettre le capital de l'Investisseur à risque. L'Investisseur peut perdre, tout ou partie, du capital investi.

Bien que des traductions dans d'autres langues puissent être disponibles, seuls la Termsheet Finale et le Programme en Anglais sont juridiquement contraignants.

Ce Produit est un instrument financier dérivé de droit Suisse. Il ne peut être considéré comme une part d'un placement collectif au sens des articles 7 et suivants de la Loi Fédérale sur les Placements Collectifs de Capitaux (LPCC) et n'est donc pas enregistré ni surveillé par l'Autorité Fédérale de Surveillance des Marchés Financiers FINMA. Les Investisseurs («Investors») ne bénéficient pas de la protection spécifique prévue par la LPCC.

En outre, les Investisseurs sont soumis au risque de crédit de l'Émetteur et du Garant.

Ce document ne constitue pas un prospectus au sens de l'article 1156 du Code Suisse des Obligations (CO) ou des articles 40 et suivants de la LSFIn.

I. Description du Produit

Description du Produit

Ce produit offre aux investisseurs un coupon quelle que soit la performance des produits sous-jacent, pendant toute la période, associé à une protection conditionnelle à la baisse. Si un événement de barrière n'A PAS eu lieu, l'investisseur recevra la valeur nominale à la date de remboursement. Si un événement de barrière a eu lieu mais que tous les sous-jacents terminent à la date de constatation finale au-dessus de leur niveau de constatation initial, l'investisseur recevra à la date de remboursement, un paiement équivalent à la valeur nominale. Dans les autres cas, le remboursement du produit à échéance dépendra de la valeur du sous-jacent avec la plus mauvaise performance, comme décrit dans la section «Remboursement».

L'Émetteur a droit au Remboursement Anticipé, selon décrites dans la section «Remboursement Anticipé» ci-dessous.

Les Modalités de cette Émission sont adaptées.

* les niveaux sont exprimés en pourcentage du Niveau de Constatation Initiale

Date de Constatation Initiale 16.10.2020	Premier Jour de Négociation Boursier 23.10.2020	Observation de la Barrière 16.10.2020 - 16.10.2023	Barrière Richemont (45.00%)	Barrière LafargeHolcim (45.00%)	Barrière Nestlé (45.00%)	Barrière Novartis (45.00%)
Date de Constatation Finale 16.10.2023	Date de Remboursement 23.10.2023					

Sous-Jacents

Sous-Jacent(s)	Bourse de Référence	Ticker Bloomberg	Niveau de Constatation Initiale (100%)*	Barrière (45.00%)*	Prix d'Exercice (100.00%)*	Rapport de Conversion (Taux de Conversion)
CIE FINANCIERE RICHEMONT- REG A	SIX Swiss Exchange AG	CFR SW	CHF 62.1836	CHF 27.9826	CHF 62.1836	16.0814
LAFARGEHOLCIM LTD	SIX Swiss Exchange AG	LHN SW	CHF 43.24	CHF 19.46	CHF 43.24	23.1267
NESTLE SA-REG	SIX Swiss Exchange AG	NESN SW	CHF 107.74	CHF 48.48	CHF 107.74	9.2816
NOVARTIS AG-REG	SIX Swiss Exchange AG	NOVN SW	CHF 79.02	CHF 35.56	CHF 79.02	12.6550

Détails du Produit

Numéro de Valeur	56776359
ISIN	CH0567763591
Symbole SIX	ARJCH
Prix d'Émission	100.00%
Taille d'Émission	CHF 10'000'000 (peut être augmentée à tout moment)
Valeur Nominale	CHF 1'000
Devise de Paiement	CHF
Coupon	3.40% p.a. Le Coupon est la somme de deux composantes aux fins de la fiscalité Suisse: Composante d'Intérêt 0.00% p.a. Composante liée à la Prime de l'Option 3.40% p.a.
Montant(s) du Coupon et Date(s) de Paiement du Coupon	Si aucun Remboursement Anticipé n'est survenu, il s'applique ce qui suit. Le(s) Montant(s) du Coupon par Produit sera/seront payé(s) dans la Devise de Paiement à la/aux Date(s) déterminée(s) de Paiement du Coupon. La Convention suivante relative aux Jours Ouvrés s'applique. CHF 8.50 payé le 25.01.2021 CHF 8.50 payé le 23.04.2021 CHF 8.50 payé le 23.07.2021 CHF 8.50 payé le 25.10.2021 CHF 8.50 payé le 24.01.2022 CHF 8.50 payé le 26.04.2022 CHF 8.50 payé le 25.07.2022 CHF 8.50 payé le 24.10.2022 CHF 8.50 payé le 23.01.2023 CHF 8.50 payé le 24.04.2023 CHF 8.50 payé le 24.07.2023 CHF 8.50 payé le 23.10.2023

Dates

Date de Constatation Initiale	16.10.2020
Date d'Émission	23.10.2020
Premier Jour de Négociation Boursier	23.10.2020
Dernier Jour de Négociation/Heure	16.10.2023 / Clôture de la bourse
Date de Constatation Finale	16.10.2023 (sous réserve des dispositions en Événement de Perturbation du Marché (« Market Disruption Event »))
Date de Remboursement	23.10.2023 (sous réserve des dispositions en Événement de Perturbation du Paiement (« Settlement Disruption Event »))

Dates de Constatation de Remboursement Anticipé et de Remboursement Anticipé	Date d'Observation de Remboursement Anticipé	Date de Remboursement Automatique Anticipé
1	18.10.2021	25.10.2021
2	17.01.2022	24.01.2022
3	19.04.2022	26.04.2022
4	18.07.2022	25.07.2022
5	17.10.2022	24.10.2022
6	16.01.2023	23.01.2023
7	17.04.2023	24.04.2023
8	17.07.2023	24.07.2023

Si l'une des Dates de Constatation de Remboursement Anticipé définies ci-dessus n'est pas un jour de négociation pour un certain sous-jacent, la Date de Constatation de Remboursement Anticipé sera le prochain jour de négociation pour le sous-jacent respectif. Les conditions et termes généraux du programme s'appliquent également aux dates de constatation de remboursement anticipé comme si elles étaient des dates de constatation final. Si l'une des Dates de Remboursement Anticipé définies ci-dessus n'est pas un jour ouvré, le prochain jour ouvré sera utilisé.

Remboursement

Si aucun Remboursement Anticipé n'est survenu, il s'applique ce qui suit. Le(s) Montant(s) du Coupon par Produit sera (seront) payé(s) dans tous les cas à la Date respective de Paiement du Coupon. De plus l'Investisseur est en droit de recevoir de l'Émetteur à la Date de Remboursement par Produit:

Scénario 1 Si un Événement de Barrière n'a PAS eu lieu l'Investisseur recevra un Paiement dans la Devise de Paiement d'un Montant égal à: Valeur Nominale

Scénario 2 Si un Événement de Barrière A EU lieu et

a. Si le Niveau de Constatation Finale du Sous-Jacent avec la Plus Mauvaise Performance est égal ou inférieur au Prix d'Exercice respectif, l'investisseur recevra un nombre (i.e. rapport de conversion) du sous-jacent avec la Plus Mauvaise Performance par Produit. Toute fraction de titres potentielle par valeur nominale sera payée en espèces, basé sur le niveau de constatation final. Fractions des sous-jacents ne seront pas cumulées.

b. Si le Niveau de Constatation Finale du Sous-Jacent avec la Plus Mauvaise Performance est supérieur au Prix d'Exercice respectif, l'Investisseur recevra un Paiement dans la Devise de Paiement d'un Montant égal à: Valeur Nominale

Niveau de Constatation Initiale Une valeur observée du sous-jacent à la Date de Constatation Initiale sur la Bourse de Référence, comme déterminée par l'agent de calcul.

Niveau de Constatation Finale Cours de clôture officiel du Sous-Jacent à la Date de Constatation Finale sur la Bourse de Référence, comme raisonnablement déterminé par l'Agent de Calcul.

La Plus Mauvaise Performance Pour chaque Sous-Jacent la performance est calculée en divisant le Niveau de Constatation Finale par le Niveau de Constatation Initiale. La Plus Mauvaise Performance correspond à la valeur la plus basse ainsi calculée, comme déterminé par l'Agent de Calcul.

Événement de Barrière Un Événement de Barrière sera considéré comme survenu lorsque, au cours d'un Jour de Négoce pendant la Période d'observation Barrière, le prix d'un ou de plusieurs Sous-Jacents est négocié au niveau de ou au-dessous de leur Barrière respective, comme raisonnablement déterminé par l'Agent de Calcul.

Remboursement Automatique Anticipé A chaque Date d'Observation de Remboursement Anticipé, l'Émetteur a la droit, mais pas l'obligation de rappeler le Produit pour un Remboursement Anticipé à la Date de Remboursement Anticipé respective.

À la Date de Remboursement Anticipé respective, l'Investisseur recevra un Paiement dans la Devise de Paiement d'un Montant égal à la Valeur Nominale, plus le Montant du Coupon pour la Date de Paiement du Coupon respective. Aucun paiement supplémentaire ne sera effectué.

Période d'Observation de la Barrière 16.10.2020 - 16.10.2023

Informations Générales

Émetteur Raiffeisen Switzerland B.V., Amsterdam, Les Pays-Bas
(Notation: n/a, Autorité de Surveillance: FINMA, sur une base consolidée)

Garant Raiffeisen Suisse Société Coopérative, Saint-Gall, Suisse
(Notation: Moody's A3, Standard & Poor's A+, Autorité de Surveillance: FINMA)

Gestionnaire Principal Raiffeisen Suisse Société Coopérative, Saint-Gall, Suisse

Agent de Calcul Raiffeisen Suisse Société Coopérative, Saint-Gall, Suisse

Agent Payeur	Raiffeisen Suisse Société Coopérative, Saint-Gall, Suisse
Commissions de Distribution	Jusqu'à 0.34% p.a. (y compris la TVA, le cas échéant. Veuillez-vous référer à la section «Rémunérations des Tiers» ci-dessous et aux Termes et Conditions Généraux du Programme.)
Cotation/Bourse (« Exchange »)	SIX Swiss Exchange AG; négocié sur SIX Swiss Exchange - Structured Products La cotation sera demandée.
Marché Secondaire	Les indications du cours journalier seront accessibles de 09:15 - 17:15 CET sur www.raiffeisen.ch/structuredproducts , Refinitiv [SIX Symbol]=LEOZ ou [ISIN]=LEOZ et Bloomberg [ISIN] Corp.
Mode de Cotation	Les prix du marché secondaire sont cotés dirty; c'est-à-dire que les intérêts courus sont inclus dans les prix.
Type de Cotation	Les cours du marché secondaire sont cotés en pourcentage.
Méthode de Calcul des Intérêts	30/360; Non ajusté; Intérêts courus pendant chaque période de coupon (date de début incluse et date de fin exclue).
Type de Règlement	Règlement en Nominal ou Remise de Sous-Jacent
Investissement Minimum (« Minimum Investment »)	CHF 1'000
Lot de Négoce Minimum (« Minimum Trading Lot »)	CHF 1'000
Restrictions de Vente	Aucune action n'a été ou ne sera entreprise pour permettre d'offrir public des Produits ou la possession ou la distribution de tout matériel d'offre en relation avec les Produits dans toute juridiction, ou une telle action pour cette objectif est requise. Par conséquent, toute offre, vente ou livraison des Produits, ou distribution ou publication de documentation d'offre relative aux Produits, ne peut être fait que dans ou à partir de toute juridiction autorisée conformément aux lois et réglementations applicables, ceci n'imposant aucune obligation de la part des Parties à l'Émission ou de l'Agent de Calcul. Possibles limitations résultant de restrictions légales sur la communication transfrontalière et les activités transfrontalières relatives aux Produits et que les informations y afférentes demeurent réservées. Les juridictions les plus importantes dans lesquelles les Produits ne peuvent pas être distribués au public sont l'Espace Economique Européen (EEE), le Royaume-Uni, Hong Kong et Singapour. Les produits ne peuvent pas être offerts ou vendus aux Etats-Unis ou auprès, pour le compte ou au bénéfice de US persons (comme défini dans la Règlementation S). Des informations détaillées sur les Restrictions de Vente est disponibles dans le Programme sur le site www.raiffeisen.ch/structuredproducts .
Chambre de Compensation	SIX SIS SA, Euroclear, Clearstream
Dépositaire	SIX SIS SA
Offre au Public seulement en	Suisse
Forme	Titre Dématérialisé / Sécurité sans Certificats
Droit / Juridiction Applicable	Suisse / Zurich

Dans le présent document les termes "Partie(s) à l'Émission" désigne l'Émetteur et le Garant, comme définis dans la section «Informations Générales».

Fiscalité Suisse

Droit de Timbre Suisse	Au regard du droit de timbre Suisse, le Produit est assimilé à une obligation. Dès lors, toute transaction sur le marché secondaire sera en principe soumise au droit de timbre Suisse (TK22). La livraison éventuelle des valeurs Sous-Jacentes est en principe soumise au droit de timbre Suisse.
Impôt Fédéral direct Suisse (pour les personnes physiques dont le domicile fiscal se trouve en Suisse)	Pour les investisseurs privés dont le domicile fiscal se trouve en Suisse et qui détiennent ce Produit dans le cadre de leur patrimoine personnel, la Composante d'Intérêt du coupon à la date du paiement est soumise à l'Impôt Fédéral Direct. La Composante liée à la prime de l'Option consitue quant à elle un gain en capital non imposable. L'imposition sur le revenu aux niveaux cantonal et communal peut différer du traitement fiscal lié à l'Impôt Fédéral Direct. Toutefois, de manière générale, l'imposition sur le revenu est identique.
Impôt Anticipé Suisse	Le Produit n'est pas soumis à l'impôt anticipé Suisse.

La norme internationale relative à l'Échange Automatique de Renseignements en Matière Fiscale (EAR) est entrée en vigueur le 1^{er} Janvier 2017 entre la Suisse, l'UE, l'Australie, Jersey, Guernesey, l'Île de Man, l'Islande, la Norvège, le Japon, le Canada et la Corée du Sud. La Suisse négocie également l'introduction de l'EAR avec d'autres pays. Dans ce contexte, l'accord sur la Fiscalité de l'Épargne avec l'UE ainsi que les accords sur l'Imposition à la Source conclus avec le Royaume-Uni et l'Autriche ont été abrogés.

Ces informations fiscales ne sont juridiquement pas contraignantes. Elles ont uniquement pour but de donner un aperçu général des éventuelles conséquences fiscales Suisses liées au Produit à la date d'émission. La législation fiscale et la pratique des administrations fiscales peuvent changer à tout moment, parfois avec un effet rétroactif.

Il est conseillé à tout Investisseurs actuel ou futur de s'enquérir auprès de son conseiller fiscal des conséquences fiscales Suisses que l'acquisition, la détention, la disposition, l'extinction, l'exercice ou le remboursement d'un Produit pourrait avoir à son égard. Les Parties à l'Émission et le Gestionnaire

Principal déclinent toute responsabilité en relation avec les conséquences fiscales liées à ces acquisitions.

Informations relatives à l'imposition sur le bondfloor

Dans le cas où le Produit serait composé d'un bondfloor (comme défini dans les sections «Détails du Produit» et «Impôts Suisses» de la Termsheet), toutes les informations mises à jour sur le bondfloor sont disponibles sur le site de l'Administration Fédérale des Contributions (AFC): www.ictax.admin.ch. Si le Produit est libellé dans une monnaie autre que le Franc Suisse (CHF), les Investisseurs doivent savoir que pour des raisons fiscales la valeur du bondfloor sera convertie en CHF au moment de l'émission/de l'acquisition ainsi qu'au moment de la vente/du remboursement du Produit. Par conséquent, l'Investisseur est soumis au risque de change au regard du calcul de l'impôt sur le revenu et de l'impôt anticipé suisse, le cas échéant. Toutefois, l'impôt anticipé sur le Bondfloor s'applique uniquement lorsque ledit plancher à la date de remboursement (en %) est supérieur au bondfloor à la date d'émission (%).

Documentation du Produit

La Termsheet qui sera disponible au plus tard à la Date d'Émission, de même, que la Termsheet Définitive comprendra les informations requises pour un prospectus simplifié définitif conformément à l'article 5 de la Loi Fédérale Suisse sur les Placements Collectifs de Capitaux («LPCC»), car cet article était applicable immédiatement avant l'entrée en vigueur de la Loi Fédérale Suisse sur Les Services Financiers («LSFin»), mais pas un prospectus conformément à l'article 40 de la LSFin ou à l'article 1156 du Code Suisse des Obligations. Aucune feuille d'information de base en vertu de l'article 60 de la LSFin ou un quelconque document équivalent aux termes de la LSFin n'a été préparé en relation avec les Produits.

Aucun prospectus n'a été examiné ou approuvé par un organe de contrôle Suisse conformément à l'article 52 de la LSFin et la documentation préparée en relation avec les Produits peut ne pas être conforme aux obligations d'information applicables à un prospectus approuvé par un tel organe de contrôle en vertu de la LSFin. La Termsheet contient un résumé d'informations sélectionnées en rapport avec le Produit et a un but exclusivement informatif. **Seuls la Termsheet Finale («Final Termsheet») et le Programme d'Émission et d'Offre de l'Émetteur correspondant valable à la Date de Constatation Initiale et contenant toutes les conditions dans sa dernière version (le «Programme») forment la documentation complète et juridiquement contraignante relative au Produit (la «Documentation du Produit»).** Ainsi, la Termsheet Finale («Final

Termsheet») doit toujours être lue avec le Programme. Les Termes utilisés dans la Termsheet Finale («Final Termsheet»), mais qui n'y sont pas définis, ont le sens qui leur est donné dans le Programme. **Bien que des traductions dans d'autres langues puissent être disponibles, seuls la Termsheet Finale et le Programme en Anglais sont juridiquement contraignants.**

Les avis aux Investisseurs concernant le Produit doivent être valablement fournis aux investisseurs, conformément aux conditions générales du Programme. De plus, tout changement concernant les conditions générales du Produit sera publié sur la Termsheet sur le site www.raiffeisen.ch/structuredproducts ou, pour les produits cotés, sous toute autre forme autorisée par les règles et réglementations de la SIX Exchange Regulation AG. Les avis aux Investisseurs concernant les Parties à l'Émission seront publiés sur le site www.raiffeisen.ch/structuredproducts et/ou sur le site de la Partie à l'Émission concernée.

La documentation relative au Produit, peut être commandée gratuitement pendant toute la durée de vie du Produit auprès du Gestionnaire Principal Raiffeisen Suisse Société Coopérative, The Circle 66, 8058 Zurich-Aéroport (Suisse), par téléphone (+41 (0)44 226 72 20*) ou e-mail (structuredproducts@raiffeisen.ch). Veuillez noter que tous les appels effectués vers les numéros marqués d'un astérisque (*) sont enregistrés.

Garantie

Ce Produit est garanti en vertu de l'Accord de Garantie («Guarantee Agreement») entre l'Émetteur et le Garant lequel est régi par le droit Suisse. Les Garanties de paiement du Garant concernent le montant de remboursement ou tout autre montant de règlement, ou, le cas échéant, la livraison du Sous-Jacent en cas de défaut de l'Émetteur de livraison du/des Sous-Jacent(s), de paiement du montant de remboursement ou de tout autre montant de règlement au bénéfice de l'Investisseur

concernant tout Produit émis par l'Émetteur et pour lequel le Garant se porte garant.

L'Accord de Garantie applicable à ce Produit est inclus dans le Programme de l'Émetteur concerné valable à la Date de Constatation Initiale et une copie signée peut être demandée gratuitement auprès du Gestionnaire Principal.

II. Perspectives de Gains et de Pertes

Le Produit relève de la catégorie «Optimisation de la Performance» ce qui signifie qu'il y a une limite supérieure au profit qu'un Investisseur peut réaliser avec ce Produit. Lors du remboursement l'Investisseur peut recevoir un montant maximum correspondant au capital investi (hors frais de transaction ou autres) majoré de paiements supplémentaires (garantis et/ou conditionnels), tels que des paiements de coupon ou de participation paiements, bonus ou autres.

exposé à l'évolution du/des Sous-Jacent(s), particulièrement si le Produit a perdu toute protection conditionnelle du capital (par exemple barrière, prix d'exercice). Cela peut (même si un événement stop-loss a eu lieu) conduire à une perte partielle ou totale de l'investissement.

Veuillez vous référer aux sections «Description du Produit» et «Remboursement» pour obtenir d'information plus détaillées sur les caractéristiques de ce Produit.

En ce qui concerne les risques de perte en particulier si l'Investisseur est

III. Risques Significatifs

Facteurs de Risque Relatifs au Produit

Le risque de perte relatif à ce Produit est similaire à un investissement dans le Sous-Jacent affichant la Plus Mauvaise Performance. Ainsi, l'Investisseur pourrait perdre l'intégralité du capital investi si un Évènement

de Barrière avait lieu et si la valeur du Sous-Jacent avec La Plus Mauvaise Performance devenait nulle. En cas de Livraison de titres Sous-Jacents la banque dépositaire de l'Investisseur peut facturer des frais de transaction.

Facteurs de Risque Additionnels

Les Investisseurs éventuels doivent s'assurer qu'ils comprennent pleinement la nature de ce Produit et l'étendue des risques auxquels ils s'exposent en

s'en rendant acquéreurs. Ils devraient par ailleurs considérer le caractère adéquat de l'investissement dans le produit à la lumière de leurs propres

situation et conditions financières. Le Produit comporte un risque élevé, y compris le risque potentiel de n'avoir aucune valeur à l'échéance. Les Investisseurs potentiels doivent être préparés, dans certaines circonstances, à une perte totale du capital investi pour acquérir le Produit. Les Investisseurs éventuels doivent considérer les facteurs de risque importants suivants et se référer à la section «Risikofaktoren» du Programme pour obtenir des détails sur tous les facteurs de risque à prendre en compte.

Ce Produit est un produit structuré qui s'implique des éléments dérivés. Les Investisseurs devraient s'assurer que leurs conseillers ont vérifié que ce Produit est adéquat pour leur portefeuille à la lumière de leur situation financière, de leur expérience et de leurs objectifs d'investissement.

Les termes et conditions du Produit peuvent être sujets à modification pendant la durée de vie du Produit, comme prévu dans le Programme.

Les Investisseurs dont la devise habituelle n'est pas la devise dans laquelle le remboursement du Produit est effectué doivent être conscients du risque de change.

La valeur du Produit peut ne pas être corrélée à celle du/des Sous-Jacent(s).

Risques de Marché

Les performances globales des valeurs mobilières dépendent, principalement de l'évolution des marchés de capitaux, qui sont, eux-mêmes influencés par l'économie mondiale ainsi que par les conditions politiques et économiques en vigueur dans les pays concernés (dit risque de marché). Les facteurs modifiant les prix du marché tels que les taux d'intérêt, les cours des matières premières ou la volatilité peuvent avoir un impact négatif sur la valorisation du/des Sous-Jacent(s) ou du Produit. Il existe également le risque des perturbations de marché (comme d'interruptions du négoce ou des bourses, suspension du négoce) ou que d'autres événements non prévisibles surviennent pendant la durée de vie des Produits ou à leur échéance, affectant les Sous-Jacent(s) concernés et/ou leurs bourses ou marchés liés. De tels événements peuvent avoir une influence sur la date du remboursement et/ou la valeur des Produits.

Aucun paiement de dividendes

Ce Produit ne confère aucun droit à recevoir des droits et/ou des paiements liés au(x) sous-jacent(s), tels que des paiements de dividendes, sauf mention contraire explicite dans les présentes, et par conséquent, sans préjudice de tout coupon ou versement de dividendes prévu dans cette Termsheet, ne génère aucun revenu courant. Cela signifie que les pertes potentielles

de valeur potentielles du Produit ne peuvent pas être compensées par d'autres revenus.

Risques de Crédit des Parties à l'Émission

Les Investisseurs supportent le risque de crédit des Parties à l'Émission du Produit. Les Produits constituent des obligations non subordonnées et non Garanties de la Partie à l'Émission concernée et sont de rang pari passu avec toutes les obligations non subordonnées et non Garanties présentes et futures de cette Partie à l'Émission. L'insolvabilité d'une Partie à l'Émission peut conduire à une perte totale ou partielle du capital investi.

Les Investisseurs potentiels doivent prendre en considération le fait que l'Émetteur n'est pas noté par les agences de notation de crédit, c'est-à-dire qu'il n'existe aucune notation concernant l'Émetteur.

Marché secondaire

L'Émetteur et/ou le Gestionnaire Principal ou toute tierce partie nommée par l'Émetteur, selon le cas, entend, dans des conditions normales de marché, proposer régulièrement des cours acheteur et vendeur pour les Produits (si précisé dans la section «Informations Générales»). Toutefois, l'Émetteur et/ou le Gestionnaire Principal, selon le cas, ne prennent aucun engagement ferme visant à fournir de la liquidité pour les Produits, au moyen de cours acheteur et vendeur et n'assument aucune obligation légale pour la cotation de tels prix ou en rapport avec le niveau ou la détermination de tels prix. Dans des conditions spéciales de marché, quand l'Émetteur et/ou le Gestionnaire Principal n'est/ne sont pas en situation de réaliser des opérations de couverture, ou quand de telles opérations sont difficilement réalisables, la différence entre les cours acheteur et vendeur peut être temporairement augmentée, afin de limiter les risques économiques de l'Émetteur et/ou du Gestionnaire Principal.

Risque de Liquidité

Il se peut qu'un, ou le cas échéant, plusieurs Sous-Jacent(s) soi(en)t ou devienne(nt) illiquide(s) pendant la durée de vie du Produit. L'illiquidité d'un Sous-Jacent peut conduire à de plus grands écarts entre les cours acheteur et vendeur du Produit et/ou à une période de temps prolongée pour l'achat et/ou la vente du Sous-Jacent afin d'acquérir, de liquider ou de céder des actifs ou des opérations de couverture ou de réaliser, récupérer ou payer le produit desdits actifs ou opérations de couverture qui pourrait impliquer le report du remboursement ou de la livraison ou la modification du montant du remboursement, comme raisonnablement déterminé par l'Agent de Calcul.

Informations additionnelles / Disclaimer

Surveillance Prudentielle

Raiffeisen Switzerland B.V. est soumise par l'entremise de la surveillance consolidée de Raiffeisen Suisse Société Coopérative sous la surveillance de la FINMA.

Raiffeisen Suisse Société Coopérative est réglementée comme une banque Suisse et un marchand de valeurs mobilières par la FINMA à laquelle la licence correspondante a été accordée.

Conflits d'Intérêts

Les Parties à l'Émission et/ou le Gestionnaire Principal et/ou des tiers agissant en leur nom, selon le cas, peuvent de temps en temps pour leur compte ou le compte de tiers, avoir des positions dans, ou acheter ou vendre, être un teneur de marché ou être actif des deux côtés du marché en même temps pour tous titres, devises, instruments financiers ou autres actifs sous-jacents aux produits auxquels ce document fait référence. Les activités de négoce et/ou de couverture relatives à cette transaction menées par l'Émetteur et/ou le Gestionnaire Principal et/ou la tierce partie nommée peuvent avoir un impact sur le prix du Sous-Jacent et affecter le cas échéant la vraisemblance du franchissement d'une Éventuelle Barrière.

Rémunérations des Tiers

Dans certaines circonstances l'Émetteur et/ou le Gestionnaire Principal peuvent vendre le Produit à des institutions financières ou à des intermédiaires à un prix inférieur au Prix d'Émission ou rembourser un

certain montant à de telles institutions financières ou à de tels intermédiaires (en référence à la section «Informations Générales»).

De plus, pour certains services rendus par les partenaires de distribution et en vue d'améliorer la qualité et les services relatifs aux Produits, l'Émetteur et/ou le Gestionnaire Principal peuvent de temps en temps être amenés à payer des commissions à ces tierces parties.

De plus informations sont disponibles sur demande.

Paiement d'un Coupon

Si le Produit prévoit le Paiement d'un Coupon, l'Investisseur n'est en droit de recevoir le paiement de ce coupon, que s'il a acheté/n'a pas vendu le Produit au plus tard le Jour Ouvré précédant la (Coupon Ex-Date) correspondante pour le prix alors en vigueur.

Absence d'Offre

La Termsheet est fournie principalement à titre informatif et ne constitue ni une recommandation, ni une offre ou ni une incitation à présenter une offre d'achat de produits financiers.

Absence de Représentation

L'Émetteur, le Gestionnaire Principal et tout tiers agissant en leur nom ne font aucune déclaration et ne fournissent aucune garantie en relation quant aux informations contenues dans le présent document et qui proviennent de sources indépendantes.

Pour la distribution en Suisse

Raiffeisen Suisse Société Coopérative

The Circle 66

8058 Zurich-Aéroport, Suisse

Tél: +41 (0)44 226 72 20

structuredproducts@raiffeisen.ch

www.raiffeisen.ch/structuredproducts

25.11.2020 - Emission d'actions gratuites

3.40% p.a. Multi Barrier Reverse Convertible sur Richemont, LafargeHolcim, Nestlé, Novartis
Observation Continue de la Barrière pour chacun des Sous-Jacents - Remboursement Anticipé
ISIN: CH0567763591
Symbole SIX: ARJRCH

Jour de référence: 25.11.2020

Sous-Jacent(s): CIE FINANCIERE RICHEMONT- REG A

Augmentation de capital pour la société CIE FINANCIERE RICHEMONT- REG A par l'émission d'actions gratuites à un taux de 2:1
Les Modalités de cette émission ont été adaptées comme suit:

Barrière nouveau:	CHF 27.9826	(ancien: CHF 28.14)
Rapport de conversion (Taux de Conversion) nouveau:	16.0814	(ancien: 15.9898)
Prix d'Exercice nouveau:	CHF 62.1836	(ancien: CHF 62.54)
Niveau de constatation initial nouveau:	CHF 62.1836	(ancien: CHF 62.54)